



DEMANDE DE RESERVATION PETITE SALLE LA BATIE DIVISIN



Particuliers et associations non membres

La réservation ne sera effective qu'après réception de ce formulaire dûment rempli et avisé par Monsieur le Maire ou son adjoint aux associations.

La mairie déléguée de la Bâtie-Divisin agissant en qualité de responsable du comité des fêtes loue la grande salle des fêtes de la Bâtie-Divisin :

DEMANDEUR :

Nom Prénom : (fournir photocopie de la carte d'identité)

Adresse :

☎ Mail : @

Réservation souhaitée du samedi/...../..... au dimanche/...../.....

Motif de la location :

! Le non-respect du motif de la location spécifié ci-dessus entrainera l'encaissement du chèque de caution. !

Cette salle est mise à disposition pour 50 personnes maximum.

Un état des lieux sera dressé avant la remise des clés le vendredi et lors de la restitution des clés le lundi.

Le soussigné s'engage à respecter les consignes de sécurité, à laisser les issues de secours dégagées et à respecter le règlement intérieur (voir au dos).

La caution sera remboursée après restitution des clés et sous déduction des sommes qui pourraient être dues, soit pour frais de nettoyage, soit pour remplacement d'objets détériorés ou manquants, soit enfin pour frais de réparation de locaux détériorés. Etant bien entendu, que si ces frais sont supérieurs au montant de la caution, le locataire s'engage à payer leur remboursement total.

En cas d'annulation de la manifestation, l'utilisateur devra obligatoirement et immédiatement prévenir la mairie par mail : accueil.lbd@les-abrets-en-dauphine.fr ou courrier dans un délai minimum de 15 jours avant la date de location, dans le cas contraire les frais seront dus.

En cas de problème technique, l'utilisateur devra en informer le président du comité des fêtes au 06 32 54 33 79.



**Les toilettes sont partagées avec les associations sportives.
La porte de communication entre la salle et les WC peut être fermée à clé par vos soins.**



Les tarifs de location sont les suivants :

	LOCATION WEEK-END	CAUTION
Les Abrets en Dauphiné	100 €	500 €

Chèques à l'ordre du « comité des fêtes de la Bâtie Divisin »

Fait en double exemplaire à Les Abrets en Dauphiné

Le :

Le :

Signature du demandeur, précédé :
de la mention « lu et approuvé ».

Signature du responsable du comité des fêtes:

REGLEMENT SALLE DES FETES

1. DECORATION : Des crochets ont été installés pour l'accrochage autour de la salle. Toute autre forme de fixation est interdite : Ne pas mettre de scotch, ni de punaises sur les murs ou les portes.

2. NETTOYAGE /RANGEMENT :

- Tous les sols (Salle, cuisine, WC) doivent être balayés et lavés à la serpillère
- Le plan de travail, le réfrigérateur, l'évier et la robinetterie de la cuisine, ainsi que la cuisinière doivent être intégralement nettoyés.
- Les WC, lavabos et robinetteries des sanitaires doivent être entièrement nettoyés
- Les tables et chaises doivent être nettoyées, séchées et rangées selon le plan de rangement affiché dans le local. A votre départ, veuillez laisser monter 2 rangées de 3 tables.
- Tout matériel sorti doit être remis à sa place.
- Les déchets doivent être conditionnés dans les sacs poubelles et déposés dans les deux containers situés à l'extérieur de la salle. Les gros cartons doivent être pliés. Les verres, emballages recyclables et papier doivent être déposés dans les containers spéciaux au bout du parking.
- Balais, pelles et serpillères sont dans un local situé en face du meuble en bois dans la cuisine. Veuillez les ranger après usage.
- Les produits d'entretien et les sacs poubelles restent à votre charge

3. SECURITE:

- Pendant l'utilisation de la salle, tous les volets roulants doivent rester ouverts.
- A votre départ, vérifiez que les portes, volets et les issues de secours sont bien fermées.
- Défibrillateur disponible dans les toilettes de la petite salle du bas.
- Alarme incendie : En cas d'incendie, se référer au plan d'évacuation et aux consignes qui y figurent
- Téléphone disponible vers les toilettes. A utiliser seulement en cas d'urgence.

4. ENERGIE:

- Chauffage : A votre départ, les thermostats doivent être mis à zéro (convecteurs compris). En hiver laissez les convecteurs des WC sur hors gel.
- Eclairage : Assurez-vous que toutes les lumières soient bien éteintes sans oublier les toilettes et extérieur en partant.

5. EQUIPEMENT :

- Le réfrigérateur doit rester branché.

Signature du locataire